

\*\*\*\*\*

Arrondissement d'EPERNAY

\*\*\*\*\*

Commune de  
MAREUIL LE PORT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 AVRIL 2019 A 19H15

L'an deux mille dix-neuf, le 02 avril à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2019

### Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Francis GRANZAMY, Céline MEUNIER, Stéphanie JOBERT, Daniel GAGNEUR, Pascal JOBERT, Dominique HARLIN, Cédric MATHELIN, Marie-Line GELARD, Tony CANOT et Florine TOUPET.

### Absents ayant donné pouvoir :

Murielle POTEL à Stéphanie JOBERT  
Sabine THIBAUD à Cédric MATHELIN

### Absents excusés :

Marie-Laure SIMONNET.

Secrétaire de séance : Stéphanie JOBERT.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombres de suffrages exprimés : 14

### **DEL 2019.04/020 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2019:
  - **taxe d'habitation : 16.94 %**
  - **taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.74 %**
  - **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.20 %**
  - **cotisation foncière des entreprises : 12.41 %**
- de charger Monsieur le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

### **DEL 2019.04/021 : Vote du budget unique 2019**

Après s'être fait présenter le projet du budget unique 2019,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget unique 2019, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **1 277 167.00 €**
- Section d'investissement : **1 096 592.00 €**

## **DEL 2019.04/022 : Demande de subvention au titre des fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD) 2019 - mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la Commune de Mareuil le Port**

Vu la délibération n° 2016.03/018 en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 relative au projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune de Mareuil le Port

Vu le diagnostic de sureté de la commune de Mareuil le Port, établi par la le Référent Sureté du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Marne, pour le projet de vidéoprotection sur la voie publique, Considérant que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre des fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD) 2019,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide** :

- D'approuver le projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune,
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer une demande de subvention au titre des fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD) 2019,
- De s'engager à effectuer les travaux dès l'accord de versement de la subvention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **Questions diverses :**

#### **1- Location de vignes et location de terres à planter :**

Après avis de la commission, le conseil municipal envisage de retenir les critères suivants :

#### **✓ Location de vignes au tiers - baux de 9 ans**

Les demandeurs devront répondre à certains critères pour que leur candidature soit retenue. Si aucun candidat ne remplissait toutes les conditions requises l'avis de la commission sera demandé et statué par le conseil municipal. Si à chaque étape, plusieurs personnes restaient en lice, le choix définitif se fera par tirage au sort.

Critères retenus :

- Etre viticulteur de profession principale ou être salarié viticole
- Habiter Mareuil le Port
- Location aux particuliers (et non à l'entreprise)
- Critère d'âge : être dans la 51<sup>ème</sup> année à la date limite d'inscription
- Privilégier les personnes qui n'ont jamais eu de baux communaux. A défaut : les personnes qui ont eu le moins de surface seront privilégiées :
  1. surface inférieure à 15 ares - 2. surface supérieure ou égale à 15 ares
- La surface exploitée par le vigneron 3 hectares. A défaut, les surfaces exploitées suivantes seront prises en compte : 1.surface exploitée inférieure à 6 ha - 2.surface exploitée inférieure à 9 ha.
  - Deux candidats ne pourront pas avoir le même numéro de siret ou la même déclaration de récolte (prise en compte du regroupement familial au sein d'une même entreprise ou société). L'antériorité des situations personnelles sera prise en compte pour éviter les arrangements opportunistes.
  - Etre exploitant et effectuer sa déclaration de récolte à Mareuil le Port, (cas où tout est au nom des sociétés : déclaration de récolte et exploitation), sauf pour les salariés viticoles qui ne possède pas de vigne et qui n'ont pas encore de déclaration de récolte.
  - Le bailleur devra rembourser les frais de culture engagés par la commune.

#### **✓ Renouvellement des baux de terres à vignes 25 kg/a - baux de 25 ans**

Critères non retenus :

- Habiter Mareuil le Port (les enfants n'habitent pas forcément à Mareuil le Port)
- Critère d'âge (certains locataires ont, par exemple 55 ans, et ne sont pas à la retraite)
- On ne peut pas privilégier les personnes qui n'ont jamais eu de baux, ni prendre en compte la surface, ni les aides de l'Etat

Critères retenus :

- Etre viticulteur de profession principale ou être salarié viticole
- Déclaration de récolte à Mareuil le Port
- Etre exploitant en activité
- Location aux particuliers (et non à l'entreprise)
- Prise en compte de la filiation si 1 enfant veut reprendre le bail.

- Reprise ou avenant pour les locataires proches de la retraite et sans enfant (par exemple bail de 25 kg pour quelques années pour exploiter jusqu'à leur retraite)

✓ **Nouveaux baux de terres nues 25 kg/a - baux de 25 ans**

Les demandeurs devront répondre à certains critères pour que leurs candidatures soient retenues. Si aucun candidat ne remplissait toutes les conditions requises l'avis de la commission sera demandé et statué par le conseil municipal. Si à chaque étape plusieurs personnes restaient en lice le choix définitif se fera par tirage au sort.

Critères retenus :

- Habiter Mareuil le Port
- Etre viticulteur de profession principale ou salarié viticole
- Effectuer sa déclaration de récolte à Mareuil le Port, sauf pour les salariés viticoles qui ne possèdent pas de vigne et qui n'ont pas encore de déclaration de récolte.
- Ne pas avoir de bail communal (Privilégier les personnes qui n'ont jamais eu de baux communaux)
- Les sociétés ou entreprises ne peuvent prétendre à un bail
- Avoir les droits de plantation nécessaires sur la totalité de la parcelle
- Etre dans sa 41ème année maximum à la date limite d'inscription
- La surface exploitée par le vigneron ou par son entreprise ne peut excéder 3 hectares (que l'on soit propriétaire ou non). A défaut, les surfaces exploitées suivantes seront prises en compte :  
1. surface exploitée inférieure à 6 ha - 2. surface exploitée inférieure à 9 ha.
- Deux candidats ne pourront pas avoir le même numéro de siret ou la même déclaration de récolte (prise en compte du regroupement familial au sein d'une même entreprise ou société). L'antériorité des situations personnelles sera prise en compte pour éviter les arrangements opportunistes.

**Parcelles à louer :**

- 3 Parcelles de vignes (2 parcelles d'environ 30 ares chacune et 1 parcelle d'un peu plus de 7 ares) devraient être disponibles à la location rapidement. Location au tiers, bail de 9 ans.  
Le conseil municipal a décidé de diviser les 2 parcelles d'environ 30 ares chacune en 2. Il y aura donc 5 lots à attribuer.
- Plusieurs baux, représentant une surface de 6 hectares arrivant à échéance après la vendange 2019 seront à renouveler à la fin de l'année.

**2 - Droit de préemption urbain : pas de remarque.**

- Parcelle AD 917 - 22 Rue du Général Leclerc
- Parcelle AD 495 et AD 235 - 4 Rue des Ecoles
- Parcelle AD 314 - Rue des Cocâtres
- Parcelle AD 127 et 128 – Rue des Pressoirs

**3- Location logement 15 et 17 rue des Ecoles :** Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les loyers de ces 2 logements s'élèvent à plus de 500 € /mois. Il précise que les logements ne sont pas isolés et que le coût de chauffage est très élevé (environ 250 €/mois). Il demande au conseil municipal de réfléchir à une éventuelle baisse du loyer compte tenu des caractéristiques des logements afin qu'une décision soit prise lors de la prochaine séance.

**4-Terrain rue du professeur Nicaise :**

Monsieur REGNAULT, propriétaire du terrain situé entre le parking du terrain de sport du collège et le hangar de l'entreprise REGNAULT a sollicité la mairie pour savoir si elle serait intéressée par une partie de ce terrain. Considérant que la commune avait émis la possibilité de réaliser un accès du lotissement vers le collège, pour passer le flagot. Le conseil municipal décide de donner un accord de principe pour la réalisation de cette opération dans quelques années.

**Tour de table :**

Stéphanie JOBERT :

- Ecole : les inscriptions scolaires sont terminées. Nous prévoyons 160-165 enfants scolarisés au pôle scolaire à la rentrée 2019-2020. Le coût financier relatif au scolaire va donc diminuer du fait de la participation aux charges de fonctionnement des communes qui se rattachent à Mareuil le Port.
- Les inscriptions aux services périscolaires 2019-2020 et au centre de loisirs de juillet 2019 auront lieu du 8 avril au 17 mai 2019.

- Organisation scolaire 2019-2020 : un service de restauration scolaire sera organisé au collège pour tous les enfants.  
Le transport scolaire est garanti les 2 prochaines années, le matin, le midi et le soir pour toutes les communes rattachées au pôle scolaire.  
Quant au mobilier nécessaire, les communes se proposent d'en mettre à disposition du pôle scolaire.  
Réunion vendredi avec les maires des communes afin de finaliser l'organisation de la rentrée et la convention financière (nous proposons 1 acompte de 500 € en décembre – 1 acompte de 400 € en avril – le solde en octobre).  
Réunion d'information prévue le 27 avril au pôle scolaire pour les nouvelles communes et Madame DONNA.

Florine TOUPET :

- Des personnes ont demandé si un vétérinaire pouvait s'installer au cabinet médical.  
Olivier VEAUX : à voir lorsque nous aurons une demande.
- Le médecin contacté pour une éventuelle installation au cabinet médical de Mareuil le Port n'a pas donné suite. Nous allons essayer de passer par un réseau de médecin sur Paris.

Daniel GAGNEUR :

- Problèmes d'éclairage au niveau du giratoire.  
Patrick JAGER : le problème, qui s'est déjà produit, a été signalé au service compétent.
- Parking pôle scolaire : le parking est souvent saturé, car il est utilisé par les professeurs du collège, lors de réunion et parfois comme aire de covoiturage. Cela pose problème surtout aux heures d'entrée et de sortie des écoles maternelle et primaire, d'autant qu'à la rentrée l'affluence va augmenter avec le rattachement des communes au pôle scolaire.  
Serait-il possible de faire une extension ou de voir à ce problème ?  
Olivier VEAUX : le parking a été cofinancé par la commune et le Conseil Départemental. Il est certain qu'il va y avoir une affluence supplémentaire aux heures de pointes mais il n'est pas envisagé à ce jour de procéder à une extension du parking.  
Concernant l'aire de covoiturage, il n'y a aucun engagement de la CCPC à ce jour.

Céline MEUNIER :

- Le repas des anciens organisé le 14 mars 2019 s'est bien déroulé. 70 personnes ont participé. Je rappelle que sont conviées au repas les personnes de + 65 ans et les colis sont attribués aux personnes de + 70 ans.  
Distribution des 136 colis : l'an dernier 3 membres du conseil ont distribué les colis. Cette année, chaque conseiller se verra attribuer une liste de 10-15 personnes afin que chacun participe.
- Rideaux mairie : la commande a été passée mi-mars, il faut compter une 6 à 8 semaines de délai pour l'installation.
- Le Rallye de champagne, organisé en collaboration avec la section locale et le comité des fêtes, le 23 et 24 mars 2019 s'est bien passé. La fréquentation a été correcte malgré une météo maussade.  
Le comité des fêtes convie les viticulteurs, qui ont participé à l'organisation, à une réunion lundi pour faire le bilan et les remercier pour l'aide apportée.
- Le comité des fêtes organise une journée à Nigloland le mercredi 17 avril 2019 : seulement 23 enfants sont inscrits.
- Fleurissement : réunion afin de présenter Monsieur Gislain MILLOT au comité de fleurissement. Une commande de fleurs a été passée.
- Parc multisports : nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de la DDT pour la faisabilité du projet dans l'emprise du parc du bord de marne. L'appel d'offres devrait être lancé en fin de semaine sur les 2 projets (bord de marne ou rue du professeur Nicaise).

Tony CANOT :

- Qu'en-est-il du WI-FI en libre service ?  
Cela semble difficilement réalisable. Nous allons nous renseigner de nouveau pour apporter des précisions sur ce point.
- Regrette que le sapin ait été arraché sur la place de Port à Binson.  
Olivier VEAUX : la décision d'arracher le sapin et les arbres de la place de Port à Binson a été prise en conseil municipal. Il est vrai que la commune a retiré beaucoup d'arbres à cet endroit mais cela était nécessaire car les feuilles endommageaient le toit de l'école primaire, qui vient d'être remis à neuf sur un côté.

Francis GRANZAMY : nous avons prévu d'installer un fourreau pour pouvoir y mettre un sapin (comme rue du 8 mai) au moment des fêtes de Noël.

Francis GRANZAMY :

- Les travaux de peinture du hall de l'Espace 2000 sont terminés, peinture de couleur gris clair et blanc sur les murs et gris plus soutenu sur les portes.
- Le nouveau chef d'équipe, Gislain MILLOT, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Nous allons retirer les platanes le long de la RD3 le 4 et 5 avril 2019, et ce pour des raisons de sécurité. Nous allons replanter d'autres essences d'arbres pour les remplacer.  
Au lotissement, nous allons également replanter quatre lilas à la place des arbres abattus.
- Poubelles : nouveau fonctionnement avec la CCPC. Désormais, les administrés doivent faire la demande de changement en mairie qui possède un stock. La poubelle à remplacer sera rendue en mairie en échange, puis retournée à la CCPC.

Patrick JAGER :

- Les travaux d'effacement des réseaux sont en cours avenue Hubert Pierson (électricité, éclairage public et France télécom). Les problèmes de circulation que cela engendre rue d'Orchy ont été signalés à l'entreprise pour tenter d'y remédier, afin d'éviter tout accident.
- La réhabilitation de l'ancienne école maternelle se poursuit. Le plaquiste devrait achever le faux-plafond cette semaine. Le carreleur doit intervenir cette semaine également.  
Les travaux ont pris un léger retard en raison de la météo et des fuites du toit mais la réception des travaux est prévue fin mai.
- Intervention de la société LOSANGE pour la fibre optique : installation d'un Nœud de Raccordement Optique, NRO, sur Mareuil le Port à côté de l'ancienne école maternelle.
- Vote du budget de la CCPC la semaine dernière : le budget est réduit. Certains travaux prévus sont repoussés (rue de l'Île d'Amour notamment) et peu d'opérations engagées cette année. La volonté de ne pas augmenter la fiscalité implique des restrictions budgétaires.

**Fin de la séance à 23 h 50**